

Domaine Public

Le 20 juillet 2022

ARRETE TEMPORAIRE N° 468/2022

Code Voie : 1395
Avenue Sampiero Corso

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande du **service Espaces Verts de la Ville** concernant des travaux de nettoyage de la jardinière centrale de l'Avenue Sampiero Corso,

ARRETE

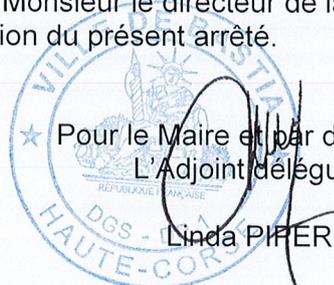
Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **21/07/2022 à 07h00 au 31/08/2022 à 07h00**.

Article 2 : La circulation est interdite **Avenue Sampiero Corso** sur la voie de gauche dans les deux sens de circulation.

Article 3 : Les services techniques de la ville mettront en place la signalisation réglementaire de sécurité et de police ainsi que le présent arrêté. Ils mettront également en place la signalisation réglementaire relative aux travaux de nuit.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Monsieur le directeur de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée
Linda PIPERI



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr